## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME DANIELE BRUNET / MME VALÉRIE GUARINO

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 25 Mai 2018

<u>OBJET</u>: Dispositif carte "Collégien de Provence" destinée aux collégiens des Bouches-du-Rhône : conventions de partenariat

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mai 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé l'adoption de la convention cadre citée en objet afin :

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions de partenariat du dispositif carte « Collégien de Provence », avec le titulaire du marché et les structures partenaires dont le projet est annexé au rapport.

Ce rapport de principe ne comporte aucune incidence budgétaire.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée